



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
Tél : 03. 22.89.66.40
Fax : 03.22.95.16.81
E-mail : eboissier@lfhf.fff.fr

SAISON 2025/2026

COMMISSION TECHNIQUE

FEMININES

DETECTION DES JEUNES U12F/U13F (Joueuses nées en 2014/2013)
« 2 – OPPOSITION SELECTION SOMME / AISNE »

LIEU : NESLE

STADE AUFFEV
Route de Ham
Surface de jeu : **SYNTHETIQUE**

MERCREDI 04 FEVRIER 2026

HORAIRE RDV : 14H30

DEBUT DE LA RENCONTRE 15H30

LISTE DES JOUEUSES CONVOQUEES

AS VILLERS BTX	DIMPRE EMMA (att)
AAE CHAULNES	VILLAIN TERNISIEN JEANNE (def) – LAGUERRE DOMINOIS ALICE (U12F) (att)
AMIENS FC	GHOUMINI HIND (mil)
AMIENS SC	DUVAL CAPUCINE (GB) – LEROUX SIRENA (att) – ANDASMAS LAYNA (mil) PAPIN ZELIE (U12F) (def) (blessée) – PECQUET MAELANE (U12F) (mil dg) – FINET VERANE (U12F) – PRANGERE LAHNA (U12F) (def). – COQUET JULIETTE (gb) – REZIGA MARWA (U12F)
ENT LE TITRE S. F.	GHYS MAYALINE (mil)
SC ABBEVILLE	TAVERNIER LUCILE (def – mil)
SC FLIXECOURT	DAHLOUK LILA (mil)
ENCADREMENT	DANTIN ANGELIQUE - TERNISIEN JULIE – CARON BAPTISTE – HEURTEL QUENTIN

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, P. Tranquille (Président du District), N. Cauvin (Pt Commission Technique), P. Fourel (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

- 2 – Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.
- 80) *S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.*

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :

- | | |
|---|---------------------------------|
| • de chaussures adaptées en fonction des terrains | • d'une gourde |
| • d'une paire de basket | • de son nécessaire de toilette |
| • d'un vêtement de pluie | |

LES EQUIPEMENTS SERONT FOURNIS PAR LE DISTRICT ;